



## NOTICE DESCRIPTIVE

Prévue par l'article R.261-13, alinéa 3 du CCH (ancien article 18, alinéa 3 du décret n ° 67-1166 du 22 décembre 1967) et fixée par l'arrêté du 10 mai 1968



8 BIS RUE CAILLAUX 75013 PARIS

indice 4 - 2 septembre 2025 (*basée sur Gamme A*)

## PREAMBULE

L'opération répondra aux réglementations en vigueur à la date de signature du contrat de réservation et entre autres :

- Normes Françaises Homologuées
- Documents Techniques Unifiés, REEF édités par le C.S.T.B.x - Cahiers du C.S.T.B.
- Recommandations des Annales de l'Institut Technique du Bâtiment et des Travaux Publics
- Règlement de Sécurité contre l'Incendie
- Règlement Sanitaire Départemental
- Législation du Travail
- Avis Techniques délivrés par le C.S.T.B. pour les matériaux non homologués.
- Législation relative aux personnes handicapées
- Législation Sécurité et protection de la Santé
- Législation sur les limites d'utilisation des produits dangereux tels qu'amiante,...

### Isolation thermique :

Respect des dispositions de la Nouvelle Réglementation Thermique (R.E.2020)

### Isolation acoustique :

Respect des dispositions de la nouvelle réglementation acoustique (N.R.A).

Arrêté du 28.10.1994 - Application au 01.01.1996

Arrêté du 30.06.1999 - Application au 01.01.2000

Arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit

### Réglementation concernant les personnes handicapées physiques :

Conforme aux dispositions de la Nouvelle réglementation handicapé (NRH) résultant de Loi n° 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, relatives à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation

Décret d'application n° 2006-555 du 17 mai 2006 modifié par le décret 2007-1327 du 11 septembre 2007 et des arrêtés du 1er août 2006 concernant d'une part les bâtiments d'habitation collectifs et les maisons individuelles lors de leur construction et d'autre part les établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création

Arrêté du 24 décembre 2015 et arrêté du 11 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 24 décembre 2015, relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction.

En cas de modification optionnelle et dérogatoire aux normes PMR du logement à la demande du preneur, le promoteur proposera une note de réversibilité pour rendre le logement conforme aux présentes normes et règles. Ces travaux se feront à l'initiative et à la charge du preneur.

### Réglementation concernant l'incendie :

Conforme à la réglementation en vigueur concernant la protection incendie des ouvrages (arrêtés du 31 janvier 1986).

### Installations et équipements électriques :

Conforme aux prescriptions de la NFC 15.100 et 14.100

### Normes parking :

Sans objet.

### Normes ascenseurs :

Non prise en compte de la norme P 82.751 Respect du DTU 75.1 et de ses annexes.

La présente notice descriptive est celle prévue par l'Article R.261-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, publiée en annexe à l'Arrêté du 10 mai 1968. (J.O. du 29.06.1968).

Elle définit les travaux qui seront exécutés dans l'ensemble immobilier. Seront admises de plein droit, toutes les modifications de structures et d'agencement intérieur, apportées par l'Architecte au cours des travaux et ayant pour but de résoudre un problème technique ou de compléter et parfaire soit l'effet architectural, soit

l'harmonie des immeubles.

Les différentes possibilités de choix de coloris qui seront offertes aux futurs propriétaires ne pourront être exercées que dans la limite de l'avancement du chantier.

Les prestations, produits ou marques décrits dans la présente notice descriptive, sont donnés à titre indicatif et de références : Ils seront remplacés le cas échéant par des produits de qualité équivalente. En conséquence, et sans que cela soit pour autant spécifié systématiquement, chaque produit cité pourra être remplacé par un produit similaire équivalent.

De même, il est précisé que les cotes et surfaces mentionnées dans la présente notice et sur les plans de ventes sont indiquées sous réserve des tolérances de construction, tels que définis dans l'acte de vente et que la société pourrait être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus. L'implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs figurée à titre indicatif ainsi que les soffites et faux plafonds. Les retombées et canalisations n'y sont pas figurées.

La chambre principale, sauf indication contraire est la chambre 1 sur le plan.

## Sommaire

|          |                                                                                      |           |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1</b> | <b>CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE</b>                           | <b>5</b>  |
| 1.1      | INFRASTRUCTURE . . . . .                                                             | 5         |
| 1.2      | MURS ET OSSATURE . . . . .                                                           | 5         |
| 1.3      | PLANCHERS . . . . .                                                                  | 6         |
| 1.4      | CLOISONS DE DISTRIBUTION . . . . .                                                   | 6         |
| 1.5      | ESCALIERS . . . . .                                                                  | 6         |
| 1.6      | CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION . . . . .                                        | 6         |
| 1.7      | CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS . . . . .                                            | 7         |
| 1.8      | TOITURES . . . . .                                                                   | 7         |
| <b>2</b> | <b>LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS</b>                                         | <b>8</b>  |
| 2.1      | SOLS ET PLINTHES . . . . .                                                           | 8         |
| 2.2      | REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QU'ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS) . . . . .          | 8         |
| 2.3      | PLAFONDS (SAUF PEINTURES TENTURES) . . . . .                                         | 9         |
| 2.4      | MENUISERIES EXTERIEURES . . . . .                                                    | 9         |
| 2.5      | FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE . . . . .             | 9         |
| 2.6      | MENUISERIES INTERIEURES . . . . .                                                    | 9         |
| 2.7      | SERRURERIE ET GARDE-CORPS . . . . .                                                  | 10        |
| 2.8      | PEINTURES - PAPIERS PEINTS - TENTURES . . . . .                                      | 11        |
| 2.9      | PEINTURES INTERIEURES . . . . .                                                      | 11        |
| 2.10     | EQUIPEMENTS INTERIEURS . . . . .                                                     | 11        |
| 2.11     | EQUIPEMENTS ELECTRIQUES . . . . .                                                    | 13        |
| 2.12     | CHAUFFAGE - CHEMINEES - VENTILATIONS . . . . .                                       | 14        |
| 2.13     | EQUIPEMENT INTERIEUR DES PLACARDS ET PIECES DE RANGEMENT . . . . .                   | 14        |
| 2.14     | EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATIONS . . . . .                                           | 15        |
| <b>3</b> | <b>ANNEXES PRIVATIVES</b>                                                            | <b>16</b> |
| 3.1      | CAVES . . . . .                                                                      | 16        |
| 3.2      | PARKINGS COUVERTS . . . . .                                                          | 16        |
| 3.3      | PARKINGS EXTERIEURS . . . . .                                                        | 16        |
| <b>4</b> | <b>PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES</b>                                    | <b>17</b> |
| 4.1      | HALLS D'ENTREE DES IMMEUBLES . . . . .                                               | 17        |
| 4.2      | PORTES D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE - APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE . . . . . | 17        |
| 4.3      | CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET CIRCULATIONS D'ETAGES . . . . .         | 17        |
| 4.4      | CIRCULATIONS DES SOUS-SOLS (PALIERS, SAS, COULOIRS) . . . . .                        | 18        |
| 4.5      | CAGES D'ESCALIERS (SAUF SOUS-SOL) . . . . .                                          | 18        |
| 4.6      | LOCAUX COMMUNS . . . . .                                                             | 19        |
| 4.7      | LOCAUX TECHNIQUES . . . . .                                                          | 19        |
| <b>5</b> | <b>EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES</b>                                            | <b>20</b> |
| 5.1      | ASCENSEURS ET MONTE CHARGES . . . . .                                                | 20        |
| 5.2      | CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE COLLECTIVE . . . . .                                         | 21        |
| 5.3      | TELECOMMUNICATIONS TELEPHONE . . . . .                                               | 21        |
| 5.4      | ANTENNES TV ET RADIO . . . . .                                                       | 21        |
| 5.5      | RECEPTION STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES . . . . .                     | 21        |
| 5.6      | VENTILATION DES LOCAUX . . . . .                                                     | 21        |
| 5.7      | ALIMENTATION EN EAU . . . . .                                                        | 21        |
| 5.8      | ALIMENTATION EN GAZ . . . . .                                                        | 21        |
| 5.9      | ALIMENTATION EN ELECTRICITE . . . . .                                                | 22        |
| <b>6</b> | <b>PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX IMMEUBLES ET LEURS EQUIPEMENTS</b>               | <b>23</b> |
| 6.1      | VOIRIES ET PARKING . . . . .                                                         | 23        |
| 6.2      | CIRCULATION PIETONS . . . . .                                                        | 23        |
| 6.3      | ESPACES VERTS . . . . .                                                              | 23        |
| 6.4      | AIRES DE REPOS . . . . .                                                             | 23        |
| 6.5      | PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTES, FLEURS . . . . .                                     | 23        |
| 6.6      | ENGazonnement . . . . .                                                              | 23        |
| 6.7      | ARROSAGE . . . . .                                                                   | 23        |

6.8 CHEMINS DE PROMENADE . . . . . 23

6.9 AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS . . . . . 23

6.10 ECLAIRAGE EXTERIEUR . . . . . 23

6.11 CLOTURES . . . . . 24

6.12 RESEAUX DIVERS . . . . . 24

# 1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IM-MEUBLE

## 1.1 INFRASTRUCTURE

### 1.1.1 FOUILLES

Fouilles en pleine masse pour exécution des sous-sols. Fouilles en rigoles, banquettes inversées pour fondations suivant nécessité. Enlèvement des terres excédentaires, remblais suivant nécessité.

### 1.1.2 FONDATIONS

Fondations béton de type semelles superficielles, pieux, radiers, puits ou tout autre système conforme aux prescriptions de l'étude de sols.

## 1.2 MURS ET OSSATURE

### 1.2.1 MURS DU SOUS-SOL

#### Murs périphériques

Parois en béton armé, coffrage courant pour face intérieure destinée à rester apparente ou maçonneries d'agglomérés.

#### Murs refends

Voiles béton armé épaisseur suivant calculs ou maçonneries d'agglomérés.

### 1.2.2 MURS DE FACADES

Murs de façade et allèges en béton armé de 15 cm d'épaisseur minimum ou maçonneries d'agglomérés de 20 cm d'épaisseur minimum. Traitement face extérieure suivant permis de construire, enduit hydraulique, peinture, plaquette décorative, pierre naturelle collée ou aggraffée, lasure, ou brut.

Complexe isolant, d'épaisseur suivant réglementation en vigueur, associé à une plaque de plâtre, collée directement à l'intérieur sur les parois à isoler, éventuellement isolation par l'extérieur en panneau polyuréthane.

### 1.2.3 MURS PIGNONS

Idem article MURS DE FACADES.

### 1.2.4 MURS MITOYENS

Idem article MURS DE FACADES.

### 1.2.5 MURS EXTERIEURS DIVERS

Idem article MURS DE FACADES.

### 1.2.6 MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES LOCAUX

Les murs porteurs à l'intérieur des locaux seront réalisés en béton armé ou en maçonnerie d'agglomérés, d'épaisseur selon calculs.

### 1.2.7 MURS OU CLOISONS SEPARATIFS

#### Entre locaux privatifs contigus

Voiles en béton armé de 18 cm d'épaisseur minimum, avec parements soignés ou murs en maçonnerie d'agglomérés de 20 cm d'épaisseur minimum. Suivant destination, doublages éventuels par complexe isolant thermique ou acoustique, d'épaisseur suivant réglementation en vigueur.

#### Entre locaux privatifs et circulations palières

Voiles en béton armé de 18 cm d'épaisseur minimum ou murs en maçonnerie d'agglomérés de 20 cm d'épaisseur

minimum. Suivant destination, doublages par complexe isolant thermique ou acoustique, d'épaisseur 10cm minimum et suivant réglementation en vigueur.

L'épaisseur de tous ces murs sera en corrélation avec l'isolement acoustique requis.

## **1.3 PLANCHERS**

### **1.3.1 DALLE SUR TERRE PLEIN**

Dallage en béton ou dalle portée en béton armée suivant études de sols. Isolation thermique sous locaux chauffés. Cunettes périphériques ou rigoles dans le sous-sol permettant de recueillir les eaux d'infiltration éventuelles. Réseau sous dallage dans le sous-sol permettant de recueillir les eaux du parking avec bac de décantation et pompe de relevage.

### **1.3.2 PLANCHER DES ETAGES COURANTS**

Dalle pleine en béton armé 18 cm d'épaisseur et suivant calculs de structure et normes en vigueur. Poutres et retombées éventuelles suivant calcul de structure.

#### **Chapes flottantes**

Au rez-de-chaussée, réalisation d'une chape flottante thermo-acoustique dans l'emprise de la partie habitable.

Aux étages, réalisation d'une chape flottante acoustique dans l'emprise de la partie habitable et commune, épaisseur de 5cm sur sous-couche acoustique type ASSOIR 21dB.

### **1.3.3 PLANCHER SOUS TERRASSES**

Idem planchers des étages courants complétés d'une isolation thermique en panneaux de mousse et d'un système d'étanchéité.

### **1.3.4 PLANCHERS SUR LOCAUX COLLECTIFS, TECHNIQUES, ENTREES, CIRCULATIONS ET LOCAUX DIVERS CHAUFFES**

Idem planchers des étages courants complétés d'une isolation thermique en sous-face.

## **1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION**

#### **Entre pièces principales**

Cloisons sur ossature métalliques de type PLACOSTIL 72/48 de chez PLACO, constitués de plaques de plâtre et d'une ossature métallique intérieure et d'une isolation acoustique, épaisseur 72 mm.

#### **Entre pièces principales et pièces de service**

Idem cloisons entre pièces principales. Parement hydrofuge pour les salles de bain et salles d'eau.

#### **Cloisons des gaines techniques**

Cloisons composées de plaques de plâtre renforcés d'une isolation acoustique. Epaisseur suivant étude acoustique et réglementation en vigueur.

## **1.5 ESCALIERS**

### **1.5.1 ESCALIERS COMMUNS**

Escaliers intérieurs en béton armé

## **1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION**

### **1.6.1 CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE**

Ventilation des locaux habités par VMC simple flux. Conduits d'extraction collectifs en acier galvanisés dans gaines techniques. Bouche d'extraction hygroréglable dans les locaux humides. Entrée d'air neuf dans les menuiseries extérieures, ou coffres de volets roulants ou directement en façade.

### **1.6.2 CONDUITS D'AIR FRAIS**

Sans objet : (Arrivée d'air frais des logements par les façades).

### **1.6.3 CONDUITS DE FUMEE DE CHAUFFERIE**

Sans objet.

### **1.6.4 VENTILATION DU SOUS-SOL**

Ventilation naturelle ou mécanique, conduit en voile de béton armé ou maçonnerie, épaisseur suivant calcul.

## **1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS**

### **1.7.1 CHUTES D'EAUX PLUVIALES**

Descentes intérieures ou extérieures en PVC ou zinc ou acier suivant localisation.

### **1.7.2 CHUTES D'EAUX USEES**

Descentes intérieures en PVC.

### **1.7.3 CANALISATIONS EN SOUS-SOL**

Canalisations en PVC, des divers réseaux, enterrées, en sous-face du plancher haut du parc de stationnement ou en fond de places de parking.

### **1.7.4 BRANCHEMENTS AUX EGOUTS**

Raccordement des eaux usées et des eaux pluviales aux réseaux publics. Pompes de relevage éventuelles suivant nécessité technique.

## **1.8 TOITURES**

### **1.8.1 CHARPENTE, COUVERTURE ET ACCESSOIRES**

Charpente en bois traitée fongicide insecticide, et parties métalliques suivant nécessités.

Couverture suivant prescriptions du permis de construire en tuiles ou zinc ou ardoises ou bac acier.

Isolation thermique avec pare vapeur, sur locaux chauffés, déroulée ou soufflée en comble, sur le plafond du dernier étage, épaisseur d'isolant selon étude thermique.

### **1.8.2 ETANCHEITE ET ACCESSOIRES**

Toiture terrasse : étanchéité bicouche élastomère avec panneaux isolants au-dessus des parties habitables chauffées, suivant prescriptions du permis de construire protection par pailletage ardoisé, ou gravillon, ou substrat végétal.

Terrasses accessibles des logements en étage : étanchéité bicouche élastomère avec panneaux isolants au-dessus des parties habitables chauffées, et protection mécaniques.

Terrasses accessibles des logements à RDC : étanchéité bicouche élastomère avec panneaux isolants au-dessus des parties habitables chauffées, et protection mécanique.

Terrasses jardins : étanchéité bicouche élastomère avec feutre jardin, couche drainante et terre végétale.

### **1.8.3 SOUCHES DE CHEMINEE, DE VENTILATIONS ET CONDUITS DIVERS**

Souches maçonnées, P.V.C. ou tôle, suivant nécessité, pour les éléments de parties communes.

## 2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

### 2.1 SOLS ET PLINTHES

#### 2.1.1 SOLS ET PLINTHES DES PIECES SECHES(SEJOUR, CHAMBRES...) ET PLACARDS ATTENANTS

Parquet contre-collé, monolame en pose collé sur chape acoustique, couche d'usure 2,5 mm minimum, épaisseur 11 mm minimum, de type ESSENTIEL REGULAR de chez BERRY ALLOC. Harmonies dans la gamme du maître d'ouvrage.

Plinthes bois blanches hauteur 7 cm.

#### 2.1.2 SOLS ET PLINTHES DES PIECES DE SERVICE HUMIDES

Carrelage Grès 60x60 type LAND ou TEMPO de chez NEWKER, INTERIOR de chez SALONI ou autre, pose droite collée sur chape acoustique. Coloris et modèle au choix dans la gamme du maître d'ouvrage.

Plinthes carrelées assorties sauf si faïence murale.

#### 2.1.3 SOLS ET PLINTHES DES ENTREES ET DEGAGEMENTS

Les entrées seront traitées comme le séjour et les dégagements et dressings comme les chambres.

#### 2.1.4 SOLS DES BALCONS, LOGGIAS.

Carrelage collé 30x30 anti-gelif collection technique de chez DESVRES pour les balcons d'une profondeur jusqu'à 60 cm.

Dalles grès cérame épaisseur 2 c, taille 60x60, posées sur plots, matricées ou lisses, de type POLIS CERAMICHE série VOLCANO pour les balcons d'une profondeur supérieur à 60 cm.

### 2.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QU'ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS)

#### 2.2.1 REVETEMENTS MURAUX DES PIECES DE SERVICE PIECES D'EAU (SALLES DE BAINS ET SALLES D'EAU ET CUISINES)

Salle d'eau et salle de bain :

Faïence 31x60 QUARTZ ou AURA de NEWKER, 31x61 GUARD de chez SALONI ou autres , choisie dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage :

-Tous les murs et toute hauteur.

-Sur le tablier de baignoire avec trappe de visite, socle de bac à douche et les paillasses suivant plans.

-Cache tuyaux partiels, carrelés.

WC Indépendant :

Sans objet, traité en peinture.

Cuisine :

Sans objet, traitée en peinture.

#### 2.2.2 REVETEMENTS MURAUX DANS LES AUTRES PIECES

Les revêtements muraux des autres pièces sont décrits au chapitre PEINTURES INTERIEURES.

## **2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES TENTURES)**

### **2.3.1 PLAFONDS DES PIECES INTERIEURES**

Peinture sur enduit de finition.

### **2.3.2 PLAFONDS DES SECHOIRS A L'AIR LIBRE**

Sans objet.

### **2.3.3 PLAFONDS DES LOGGIAS**

Peinture sur enduit de finition.

### **2.3.4 SOUS-FACE DES BALCONS**

Peinture sur enduit de finition.

## **2.4 MENUISERIES EXTERIEURES**

### **2.4.1 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES PRINCIPALES**

Fenêtres et portes fenêtres en PVC ou bois ou autre matériau suivant prescriptions du permis de construire, couleur suivant permis de construire, ouvrant à la française à 1, 2 ou 3 vantaux, avec ou sans partie fixe, suivant plans de vente.

Châssis de toit bois aluminium type Velux ou similaire, suivants plans.

Vitrages composites isolants avec incorporation d'un gaz limitant les déperditions thermiques de type argon ou similaire, pose dans feuillures avec closes. Verre stadip à rez de Chaussée.

### **2.4.2 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES DE SERVICE**

Idem pièces principales avec vitrage dépoli pour les fenêtres de salle de bains et salle de d'eau.

## **2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE**

Occultations sur toutes les baies sauf salle de bain, salle d'eau, WC, jour de souffrance. Volets roulants à lames en PVC blanc, ou aluminium pour les grandes tailles, ou brises soleil orientables, ou volets battants bois finition peinture, localisation suivant plans. Système anti soulèvement sur les baies à rez de chaussée. Coffre de volets roulants intérieurs.

Manœuvre des volets roulants par motorisation électrique sur radio-commande individuelle et centralisation.

Occultations sur châssis de toit par volet solaire motorisé électrique extérieur.

## **2.6 MENUISERIES INTERIEURES**

### **2.6.1 HUISSERIES ET BATIS**

Huisseries métalliques pour toutes les portes intérieures de distribution.

### **2.6.2 PORTES INTERIEURES**

Portes intérieures en bois, à ame alévolaire, à recouvrement, laquées d'usine décor post-formé rainuré de type PREMABOIS de KEYOR.

Quincaillerie sur rosace, finition aspect chrome velours, de type TWIST de chez VACHETTE. Condamnation à clé pour chambre et à bouton pour salle d'eau, salle de bain et WC.

### **2.6.3 IMPOSTES EN MENUISERIE**

Sans objet.

## 2.6.4 PORTES PALIERES

Porte isolante à âme pleine et tôle de blindage, épaisseur 38 mm environ, sur huisserie métallique. Finition peinture décorative avec moulure bois rapportée ou revêtement stratifié type POLYREY ou décor postformé. Serrure de sécurité 3 points série 5000 de chez VACHETTE, classement A2P2\*, canon avec clé sur organisme du type RADIALIS de chez VACHETTE. Seuil suisse bois lasuré. Joints isophoniques. Paumelle ou ergots antidégondage. Microviseur.

## 2.6.5 PORTES DE PLACARDS

Façades de placards coulissantes et/ou ouvrantes à la française selon plan, en mélaminé finition cérusé blanc de 10mm d'épaisseur, façades miroir dans les entrées, avec encadrement en profilés métalliques, amortisseurs de fermeture, de type INITIAL de chez SOGAL.

## 2.6.6 EQUIPEMENT DE PLACARDS

Placard entrée :

Aménagement de placard pour rangement :

- Tablette chapelière mélaminé blanc
- Tringle métallique
- Refend vertical mélaminé suivant largeur

Placard chambre :

Aménagement de placard pour rangement modulable du type MODULECO+ de chez SOGAL :

- Tablette chapelière mélaminé blanc toute largeur
- 4 tablettes horizontales mélaminé blanc sur 1/3 en largeur
- 2 tiroirs
- Tringle métallique sur 2/3 en largeur
- Refend vertical mélaminé suivant largeur

Cache nourrice chauffage en mélaminé blanc pour les cas où la nourrice ne peut être située en cuisine ou sous meuble vasque.

## 2.6.7 PORTES DES DRESSINGS

De type à âme alvéolaire idem portes de distribution intérieure.

## 2.6.8 MOULURES ET HABILLAGES

Habillage des huisseries des portes palières par chant plat bois.Finition peinture.

## 2.6.9 TRAPPES DE VISITE

Trappes de visite en bois isolées au droit des gaines techniques, suivant nécessité. Bâti bois ou métallique.

## 2.6.10 ESCALIERS DES LOGEMENTS EN DUPLEX

Escaliers des logements en duplex en hêtre ou similaire, lamellé collé, finition lasure teinte naturel, marche, contre marche, main courante et garde-corps décoré en bois et/ou métal, balustres bois et/ou métal. Habillage de la trémie en bois peint en blanc.

## 2.6.11 TABLETTE BAR

Sans objet.

## 2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

### 2.7.1 GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI

Garde-corps des balcons et terrasses en acier ou aluminium thermolaqués, ou bois peint, ou béton enduit, inclusion éventuelle d'élément décoratif en verre.

### **2.7.2 GRILLES DE PROTECTION DES BAIES**

Sans objet.

### **2.7.3 OUVRAGES DIVERS**

Séparatifs des terrasses et des balcons, hauteur 1.80m. env., en serrurerie et verre imprimé de type DURLUX ou similaire ou en claustra bois ou en béton.

## **2.8 PEINTURES - PAPIERS PEINTS - TENTURES**

### **2.8.1 PEINTURES EXTERIEURES ET VERNIS**

Sur menuiseries Suivant prescriptions du permis de construire.

Sur fermetures et protections Peinture sur les volets battants bois, couleurs suivant permis de construire.

Sur serrurerie Protection antirouille et finition thermolaquage.

## **2.9 PEINTURES INTERIEURES**

### **2.9.1 SUR MENUISERIE**

Sur apprêts nécessaires, peinture acrylique

### **2.9.2 Sur murs**

Pièces sèches : peinture acrylique satinée velours blanche.

Pièces humides : peinture acrylique satinée velours blanche sur les parties non revêtues de faïence.

### **2.9.3 Sur plafonds**

Pièces sèches : peinture acrylique satinée velours blanche.

Pièces humides : peinture acrylique satinée velours blanche.

### **2.9.4 SUR CANALISATIONS, TUYAUTERIES, CHUTES, ELEMENTS DE CHAUFFAGE ET DIVERS**

Sur les canalisations et tuyauteries apparentes, peinture acrylique blanche.

### **2.9.5 PAPIERS PEINTS**

Sans objet.

## **2.10 EQUIPEMENTS INTERIEURS**

### **2.10.1 EQUIPEMENTS MENAGERS**

#### **BLOC EVIER, ROBINETTERIE**

Sans objet, évacuation EU, et alimentation EF/ECS laissées en attente au droit de l'emplacement représenté sur plan de vente.

### **EVACUATION DES DECHETS**

Sans objet (voir : Parties communes intérieures à l'immeuble).

### **ARMOIRE SECHE – LINGE**

Sans objet.

## **2.10.2 EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE**

### **DISTRIBUTION D'EAU FROIDE ET COMPTAGE**

Alimentation générale EF par colonne montante en tube PVC pression ou polyéthylène, disposée dans une gaine technique palière ou en gaine logement.

Distribution pour partie par canalisations sous fourreaux en dalle en PER ou pour partie par canalisations apparentes en tube cuivre et/ou PER.

Compteur EF avec télérelevage (abonnement à la charge de la copropriété) posé en gaine palière ou en logement.

### **DISTRIBUTION D'EAU CHAUDE COLLECTIVE ET COMPTAGE**

Sans objet.

### **PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU CHAUDE INDIVIDUELLE**

Production d'ECS indivuelle par chaudière gaz à condensation de marque ATLANTIC ou équivalent. Distribution pour partie par canalisations sous fourreaux en dalle en PER ou pour partie par canalisations apparentes en tube cuivre et/ou PER.

### **EVACUATIONS**

Évacuations EU EV réalisées en tuyaux PVC apparents, raccordées aux chutes collectives en gaine technique logement.

### **DISTRIBUTION DU GAZ**

En cas de chaudière individuelle, l'alimentation en gaz sera en cuivre. il n'est pas prévu de robinet gaz pour le raccordement d'appareil de cuisson.

### **BRANCHEMENTS EN ATTENTE**

Deux attentes ou une attente double (alimentation EF et évacuation EU) prévues dans les cuisines (ou en salle de bains ou salle de douches ou salle d'eau ou WC, suivant plans) pour le lave linge et le lave vaisselle. Une seule attente pour les studios.

### **APPAREILS SANITAIRES**

Tous les appareils sanitaires de couleur blanche.

Bain Baignoire acier émaillé 170x75 modèle PRINCESS de chez ROCA, vidage automatique. Pare-bain battant en verre et montants inox chromé.

Meuble vasque Meuble vasque avec plan de toilette céramique incorporé type CARA de CULINA, miroir sur panneau bois, applique décorative, meuble imitation bois, 2 tiroirs, pied inox.

-Vasque simple avec une largeur de 60 cm, ou 70 cm suivant plan.

Receveur douche Receveur douche céramique 120x80 ou 80x80, modèle MALTA ou ITALIA de chez ROCA. Pare-douche en verre et montants inox chromé, modèle EQUI de chez ROTHALUX.

WC Cuvette WC céramique, suspendue, sans bride avec réservoir 3L/6L encastré de type GEBERIT et mécanisme silencieux, double abattant à descente progressive et frein de chute, modèle DEBBA de chez ROCA.

### **ROBINETTERIE**

Robinetterie des vasques de type mitigeur gamme EUROSTYLE de chez GROHE. Robinetterie de bain et douche de type thermostatique gamme GROHETHERM 1000 de chez GROHE.

### **ACCESSOIRES DIVERS**

Ensemble de douche, barre de douche pour support réglable en hauteur, flexible, douchette 4 jets, bras de douche et douche de tête série TEMPESTA de chez GROHE.

## TERRASSES, BALCONS, JARDINS

Un robinet de puisage extérieur pour les terrasses (ou jardin) avec robinet pour purge hivernale à l'intérieur du logement. Balcon : néant.

## 2.11 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

### 2.11.1 TYPE DE L'INSTALLATION

Installation électrique de type encastré, avec pour origine le tableau d'abonné équipé d'un disjoncteur général, des coupe-circuits affectés et du comptage. Application de suivi des consommations.

### PUISSANCE A DESSERVIR

Puissance à fournir de 6 à 12 KW, selon le type de logement, les calculs thermiques et préconisations du distributeur d'énergie.

### 2.11.2 EQUIPEMENT DE CHAQUE PIECE

Appareillage électrique de type ODACE de chez SCHNEIDER ELECTRICS, conforme à la norme NF C 15 100 et connections lumineuses par DCL. Tous les circuits reliés à la terre. Toutes les prises de courant à éclipses. 1 détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF) par logement, position suivant réglementation en vigueur.

Équipement minimal de chaque pièce :

#### Entrée

- Centre en plafond, connection DCL, commandé par simple allumage ou en va et vient, selon cas,
- 1 prise de courant au delà de 4 m2

#### Dégagement

- Centre en plafond, connection DCL, commandé par simple allumage ou en va et vient, selon cas,
- 1 prise de courant au delà de 4 m2

#### Séjour

- Centre en plafond, connection DCL, commandé par simple allumage ou en va et vient, selon cas,
- 1 PC par tranche de 4 m2 de surface habitable avec un mini de 5PC (les cuisines ouvertes sont comptées à 8m2)
- 1 PC par tranche de 4 m2 de surface habitable avec un mini de 5PC (les cuisines ouvertes sont comptées à 8m2) et 1 PC supplémentaire commandée par interrupteur
- 2 PC dédiées multimédia à côté de la prise RJ45

#### Chambre

- Centre en plafond, connection DCL, commandé par simple allumage
- Commande supplémentaire en va-et-vient en tête de lit dans la chambre principale
- 3 prises de courant 16 Ampères, et une prise haute à proximité de l'interrupteur dans la chambre principale

#### Cuisine

- Centre en plafond, connection DCL, commandé par simple allumage,
- Point lumineux en applique, connection DCL, commandé par simple allumage,
- 6 prises de courant 16 Ampères dont 4 au-dessus des plans de travail et 1 prise haute à proximité de l'interrupteur,
- 3 prises de courant spécialisées sur circuits indépendants (Four, Lave Vaisselle et Lave Linge (la prise Lave Linge pourra être dans la salle de bains ou la salle de douches ou salle d'eau suivant plans))
- 1 terminal 32 ampères pour les plaques,
- 1 prise hotte à 2m environ, au droit de la cuisson.

#### Salle de bains, salle de d'eau

- Centre en plafond ou applique, connection DCL, commandé par simple allumage,
- Point lumineux en applique au dessus de la vasque, commandé par simple allumage,
- 1 prise de courant 16 Ampères à hauteur de la vasque et 1 prise haute à proximité de l'interrupteur dans la salle de bains principale ou salle d'eau principale,

- 1 prise de courant spécialisée sur circuit indépendant (Lave Linge, si celui-ci n'est pas dans la cuisine, suivant plans)

#### WC

- 1 Centre en plafond ou applique, connection DCL, commandé par simple allumage,
- 1 prise de courant haute à proximité de l'interrupteur dans le WC principal,

#### Dressing, Rangement, Cellier

- 1 Centre en plafond, connection DCL, commandé par simple allumage,
- 1 prise de courant

#### Terrasses

- 1 applique par terrasse commandée par simple allumage,
- 1 prise de courant par terrasse,

#### Balcons, terrasses secondaires, jardins secondaires

- Pas de prestation électrique,

#### Sonnerie

- Intégrée au tableau électrique ou carillon, avec bouton poussoir au droit de la porte palière.

## **2.12 CHAUFFAGE - CHEMINEES - VENTILATIONS**

### **2.12.1 TYPE D'INSTALLATION**

Le chauffage sera assuré par une chaudière mixte à condensation installée dans le logement suivant plan en pose murale, de marque ATLANTIC ou équivalent.

### **2.12.2 TEMPERATURES GARANTIES DANS LES DIVERSES PIECES**

19 ° C assurée pour la température minimale extérieure de base de -7 ° C pour les pièces principales.

### **2.12.3 APPAREILS D'EMISSION DE CHALEUR**

Radiateur en tôle d'acier laquée lisse, type REGGANE DECO de chez FINNIMETAL ou PARADA de chez RADSON.

Radiateur sèche serviettes à eau chaude à tubes dans les salles de bain et salles d'eau de type ATOLL SPA de chez ACOVA,

### **2.12.4 CONDUITS ET PRISES DE VENTILATION**

Voir paragraphe conduit de fumée et ventilation.

En cas de chauffage individuel gaz, conduit de fumée étanche (3CE) pour évacuation des gaz brûlés des chaudières suivant réglementation.

### **2.12.5 CONDUITS ET PRISE D'AIR FRAIS**

Voir paragraphe conduit de fumée et ventilation.

## **2.13 EQUIPEMENT INTERIEUR DES PLACARDS ET PIECES DE RANGEMENT**

### **2.13.1 PLACARD**

Voir paragraphe EQUIPEMENT DE PLACARD.

**2.13.2 PIECES DE RANGEMENT**

Sans objet.

**2.14 EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATIONS****2.14.1 RADIO / TV HERTZIENNE / TNT**

Diffusion du signal TV hertzien sur une prise RJ 45 au choix dans le logement.

**2.14.2 TELECOMMUNICATIONS NUMERIQUES**

Réseau fibre optique ou cuivre XDSL depuis le concessionnaire jusqu'au logement. Boitier de communication et brassage dans chaque logement, au droit du tableau d'abonné. Distribution filaire jusqu'au terminaux des pièces en câble cuivre FTP grade 3.

Terminaux prise RJ45 :

- Séjour : 2 RJ45
- 1 RJ 45 dans chambre principale et dans une chambre secondaire.
- Chambres principales et secondaires : 1 RJ45 par chambre

**2.14.3 COMMANDE D'OUVERTURE DU PORTAIL PRINCIPALE D'ENTREE DE LA RESIDENCE**

Commande actionnant la seconde porte du hall depuis le combiné vidéophone situé dans l'appartement. Terminal visiophone main libre type AIKO de chez URMET.

### 3 ANNEXES PRIVATIVES

#### 3.1 CAVES

Le cas échéant suivant programme et permis de construire.

##### Murs et cloisons

Murs en béton armé et maçonneries d'agglomérés pour cloisonnement intérieur, destinés à rester bruts.  
Finition peinture vinylique sans préparation dans les circulations communes.

##### Plafonds

Béton armé destinés à rester brut.

##### sols

Dallage en béton armé destiné à rester brut. Peinture de sol de propreté dans les circulations communes.

##### Portes d'accès

Porte des caves à âme alvéolaire avec une serrure 1 point.

Porte d'accès à la zone des caves à âme pleine, coupe-feu et munie d'une serrure de sûreté.

##### Ventilation

Naturelle par gaine pour amenée d'air frais et mécanique pour l'extraction. Façons de jour dans les parois maçonneries.

##### Equipement électrique

Eclairage des circulations communes. Aucun équipement dans les parties privatives.

#### 3.2 PARKINGS COUVERTS

Sans objet.

#### 3.3 PARKINGS EXTERIEURS

Sans objet.

## 4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES

### 4.1 HALLS D'ENTREE DES IMMEUBLES

#### 4.1.1 SOL

Sol des halls traité en carrelage 60x60 grès cérame ou pierre naturelle, suivant plan de décoration de l'architecte.

#### 4.1.2 PAROIS

Revêtement mural vinylique type TEXDECOR ou LUTECE, enduit décoratif et/ou peinture déco, revêtement bois, suivant plan de décoration de l'architecte.

#### 4.1.3 PLAFONDS

Plafond constitué de plaques de plâtre finition peinture, partiellement de type acoustique, selon nécessités réglementaires.

#### 4.1.4 ELEMENTS DE DECORATION

Miroir et éléments particuliers au choix de l'Architecte.

### 4.2 PORTES D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE - APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE

Ensemble en porte en acier ou aluminium thermolaqué avec vitrage de sécurité, ferme porte, condamnation par ventouse électro-magnétique. Commande par digicode pour la porte extérieur (et portillon sur rue le cas échéant), vidéophone pour la porte intérieure.

Badge de proximité :

Décondamnation des portes de hall et portillon principaux sur rue par badge résident électromagnétique de type VIGIK ou URMET.

Le nombre de badge fourni par logement sera égal au nombre de pièces principales du logement.

#### 4.2.1 BOITES AUX LETTRES ET A PAQUETS

Boîtes aux lettres assorties à la décoration, dimensions normalisées. Habillage en bois ou stratifié.

#### 4.2.2 TABLEAU D'AFFICHAGE

Tableau d'affichage incorporé aux boîtes aux lettres ou à proximité.

#### 4.2.3 CHAUFFAGE

Sans objet. Zone non chauffée.

#### 4.2.4 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Spots dans faux plafond et appliques décoratives, commandés par détecteurs de présence.

### 4.3 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET CIRCULATIONS D'ETAGES

#### 4.3.1 SOL

RDC :

Sol traité en carrelage grès cérame ou pierre naturelle identique au hall, complément éventuel en moquette acoustique ou sol souple suivant plan de décoration de l'architecte.

Etage :

Sol traité en moquette acoustique décorative suivant plan de décoration de l'architecte.

#### **4.3.2 PAROIS**

Revêtement mural vinylique type TEXDECOR, et enduit décoratif et/ou peinture déco, suivant plan de décoration de l'architecte.

#### **4.3.3 PLAFONDS**

Plafond traité en peinture acrylique blanche mate. Faux-plafonds acoustiques plâtre au-dessus des sols durs.

#### **4.3.4 CHAUFFAGE**

Sans objet.

#### **4.3.5 PORTES**

Portes des parties communes traitées en peinture, ou stratifiées, éléments décoratifs éventuels suivant plan de décoration de l'architecte.

Portes de gaines techniques palières en bois médium bois ou avec revêtement décoratif.

#### **4.3.6 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES**

Spots et appliques décoratives, commandés par détecteurs de présence.

Une prise de courant entretien par niveau placée dans une gaine technique palière.

### **4.4 CIRCULATIONS DES SOUS-SOLS (PALIERS, SAS, COULOIRS)**

#### **4.4.1 SOL**

Carrelage grès cérame pour SAS accès ascenseur et SAS accès parking, peinture de sol anti-poussière et remontée en plinthe ailleurs.

#### **4.4.2 PAROIS**

Revêtement toile de verre et peinture déco pour SAS accès ascenseur et SAS accès parking, peinture vinylique de propreté sans préparation ailleurs.

#### **4.4.3 PLAFONDS**

Peinture blanche pour SAS accès ascenseur et SAS accès parking, plafond brut ailleurs.

#### **4.4.4 PORTES D'ACCES**

Portes d'accès des sas et des locaux techniques traitées en peinture. Condamnation des accès au parking par serrure de sûreté.

#### **4.4.5 RAMPE D'ACCES POUR VEHICULES**

Rampe d'accès en béton balayé.

#### **4.4.6 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES**

Hublots ou appliques ou spots commandés par détecteur de présence ou minuterie.

### **4.5 CAGES D'ESCALIERS (SAUF SOUS-SOL)**

#### **4.5.1 SOL**

Peinture de sol anti-poussière et remontée en plinthe sur paliers, marches et contre marches.

#### **4.5.2 PAROIS**

Peinture vinylique de propreté sans préparation ou enduit projeté finition gouttelette.

#### **4.5.3 PLAFONDS**

Peinture vinylique de propreté sans préparation ou enduit projeté finition gouttelette.

#### **4.5.4 CHAUFFAGE - VENTILATION**

Sans objet, zone non chauffée.

#### **4.5.5 ECLAIRAGE**

Eclairage par hublots commandés par minuterie ou détecteur de présence. Eclairage de sécurité suivant réglementation.

### **4.6 LOCAUX COMMUNS**

#### **4.6.1 LOCAUX VELOS, VOITURES D'ENFANTS**

En sous-sol ou en étage

Peinture de sol anti-poussière et remontée en plinthe au sol.

Peinture vinylique de propreté sans préparation sur les parois, ou parois métalliques grillagées.

Porte bois pleine ou porte métallique grillagée, condamnation par serrure de sûreté.

En extérieur

Sol en béton brut lissé ou béton désactivé ou enrobé, ou suivant prescriptions du permis de construire.

Porte métallique, condamnation par serrure de sûreté.

Equipements d'accrochage

Rateliers range vélo en acier boulonné au sol pour les rangements multiples en simple hauteur. Racks de type CykiLIFT de chez CYKLEO ou optima V10 de chez ALTINNOVA pour les rangements en double hauteur.

#### **4.6.2 BUANDERIE COLLECTIVE**

Sans objet.

#### **4.6.3 SECHOIRS COLLECTIF**

Sans objet.

#### **4.6.4 LOCAUX DE RANGEMENTS ET D'ENTRETIEN**

Sans objet.

#### **4.6.5 LOCAUX SANITAIRES**

Sans objet.

#### **4.6.6 LOCAUX SOCIAUX**

Sans objet.

### **4.7 LOCAUX TECHNIQUES**

#### **4.7.1 LOCAL DE RECEPTION DES ORDURES MENAGERES ET DES ENCOMBRANTS**

Suivant nécessité du local ou suivant plan de vente :

Local de réception des ordures ménagères :

Carrelage anti glissement au sol et remontée aux murs sur une hauteur de 1,50 m, complément en peinture vinylique de propreté sans préparation.

Porte bois pleine peinte, condamnation par serrure de sûreté.

Robinet de puisage et siphon de sol.

Ventilation mécanique et apport d'air neuf naturel.

Local de réception des encombrants :

Carrelage anti glissement au sol et remontée aux murs sur une hauteur de 1,50 m, complément en peinture vinylique de propreté sans préparation.

Porte bois pleine peinte, condamnation par serrure de sûreté.

Robinet de puisage et siphon de sol.

#### **4.7.2 LOCAL EU/EV**

Suivant nécessité du local ou suivant plan de vente, local laissé brute ou suivant cahier des charges du concessionnaires.

#### **4.7.3 CHAUFFERIE**

Suivant nécessité du local ou suivant plan de vente, local laissé brute ou suivant cahier des charges du concessionnaires.

#### **4.7.4 SOUS-STATION DE CHAUFFAGE**

Suivant nécessité du local ou suivant plan de vente, local laissé brute ou suivant cahier des charges du concessionnaires.

#### **4.7.5 LOCAL DES SURPRESSEURS**

Suivant nécessité du local ou suivant plan de vente, local laissé brute ou suivant cahier des charges du concessionnaires.

#### **4.7.6 LOCAL TRANSFORMATEUR E.D.F.**

Suivant nécessité du local ou suivant plan de vente, local laissé brute ou suivant cahier des charges du concessionnaires.

#### **4.7.7 LOCAL MACHINERIE D'ASCENSEUR**

Sans objet.

#### **4.7.8 LOCAL VENTILATION MECANIQUE**

Suivant nécessité du local ou suivant plan de vente, local laissé brute ou suivant cahier des charges du concessionnaires.

#### **4.7.9 AUTRES LOCAUX TECHNIQUES**

Suivant nécessité ou suivant plan de vente, local laissé brute ou suivant cahier des charges du concessionnaires.

#### **4.7.10 CONCIERGERIE**

Sans objet.

## **5 EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES**

### **5.1 ASCENSEURS ET MONTE CHARGES**

Ascenseur électrique charge utile 630kg ou 1000 kg, vitesse 1m/s minimum, alarme réglementaire.

Équipements cabine (selon standards du fournisseur retenu) :

- Boîte à boutons, miroir et main courante.
- Revêtement de sol idem hall
- Parois revêtement inox, selon gamme du fabricant

Portes palières :

- Portes palières inox nid d'abeille à RDC et peintes en étage

Contrôle d'accès :

- Par badge de proximité pour appel de l'ascenseur au sous sol et pour accès au sous sol depuis les étages.

## **5.2 CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE COLLECTIVE**

Système de chauffage et de production d'eau chaude décrit au chapitre CHAUFFAGE TYPE D'INSTALLATION plus haut.

## **5.3 TELECOMMUNICATIONS TELEPHONE**

Depuis le réseau public, distribution dans les gaines techniques palières jusqu'au logement dans le tableau d'abonné.

## **5.4 ANTENNES TV ET RADIO**

Antenne TV/TNT type "rateau" posée en toiture, permettant de capter le signal hertzien, et distribution jusqu'au logement. Colonne de distribution dans les gaines techniques palières.

## **5.5 RECEPTION STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES**

Suivant exigence de la ville et du permis de construire, présence d'un local ordures ménagères dans la résidence avec bac de ramassage (sorties des bacs à la charge de la copropriété suivant planning du concessionnaire) ou bornes d'apport volontaire avec collecte depuis la voie publique.

## **5.6 VENTILATION DES LOCAUX**

Voir paragraphe conduit de fumée et ventilation.

## **5.7 ALIMENTATION EN EAU**

Depuis le branchement d'eau sur la rue, comptage d'eau froide dans le sous-sol ou en extérieur, selon prescriptions de la Ville, distribution horizontale apparente en sous-sol et distribution verticale en gaine palière ou gaine technique logement.

### **5.7.1 SURPRESSEURS - REDUCTEURS ET REGULATEURS DE PRESSION TRAITEMENT DE L'EAU**

Surpresseur, réducteur ou régulateur de pression si nécessaire. Un détendeur général est prévu en sortie de comptage.

### **5.7.2 COLONNES MONTANTES**

idem paragraphe DISTRIBUTION D'EAU FROIDE ET COMPTAGE

### **5.7.3 BRANCHEMENTS PARTICULIERS**

idem paragraphe DISTRIBUTION D'EAU FROIDE ET COMPTAGE

## **5.8 ALIMENTATION EN GAZ**

Une alimentation en gaz sera réalisée depuis un coffret de coupure situé en façade ou en limite de propriété. La distribution sera assurée par une conduite gaz dont le parcours, les organes, et les matériaux utilisés sont approuvés par le distributeur GrDF. Cette distribution permettra le raccordement de la chaufferie collective.

### **5.8.1 COMPTAGE GENERAL**

Sans objet.

**5.8.2 ALIMENTATION**

Sans objet.

**5.8.3 ALIMENTATION DES LOGEMENTS**

Sans objet.

**5.9 ALIMENTATION EN ELECTRICITE****5.9.1 COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX**

Comptages généraux suivant nécessités techniques et/ou réglementaires situé en gaine palière ou en sous-sol avec à minima :

- 1 pour les services généraux en superstructure par bâtiment,
- 1 pour les services généraux en infrastructure
- 1 sous-comptage pour l'ascenseur.

**5.9.2 COLONNES MONTANTES**

Colonnes montantes électriques situées en gaines palières, dérivation individuelle jusqu'au logement.

**5.9.3 BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS**

Compteurs électriques installés par le concessionnaire dans les tableaux d'abonnés des logements. Alimentation du disjoncteur situé dans chaque logement.

## **6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX IMMEUBLES ET LEURS EQUIPEMENTS**

Parties communes extérieures et les espaces verts en particulier réalisés suivant prescriptions du permis de construire.

### **6.1 VOIRIES ET PARKING**

#### **6.1.1 VOIRIES D'ACCES**

Accès depuis la voie publique existante.

#### **6.1.2 TROTTOIRS**

Trottoirs existants conservés, ou trottoirs recréés en béton désactivé ou en enrobé noir, suivant prescriptions du permis de construire.

#### **6.1.3 PARKINGS VISITEURS**

Sans objet.

### **6.2 CIRCULATION PIETONS**

Sans objet.

### **6.3 ESPACES VERTS**

Modelés de terrains liés à la pente naturelle du site initial. Rattrapage de niveau entre plusieurs parcelles par l'intermédiaire, soit de talus, soit d'éléments de soutènement.

### **6.4 AIRES DE REPOS**

Sans objet.

### **6.5 PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTES, FLEURS**

Pendant la période favorable, plantation d'arbres de haute tige, d'arbustes et de haies vives, conformément au plan du Permis de Construire. Plantation de haies vives en limite des jardins à usage privatif, suivant plans.

### **6.6 ENGAZONNEMENT**

Engazonnement, suivant saison, des espaces plantés, communs et à usage privatif.

### **6.7 ARROSAGE**

Sans objet.

### **6.8 CHEMINS DE PROMENADE**

Sans objet.

### **6.9 AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Sans objet.

### **6.10 ECLAIRAGE EXTERIEUR**

#### **6.10.1 SIGNALISATION DE L'ENTREE DE L'IMMEUBLE**

Eclairage par applique murale décorative au droit de l'entrée de l'immeuble ou par bornes extérieures, commandées par horloge et/ou détecteur de présence.

## **6.10.2 ECLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACES VERTS, JEUX ET AUTRES**

Eclairage par applique murale décorative et/ou par bornes extérieures, suivant nécessité réglementaire, commandées par horloge et/ou détecteur de présence.

## **6.11 CLOTURES**

Entre jardins privés :

Clôtures décrites au paragraphe jardins privés.

En limite parcellaire ou séparative :

Suivant prescriptions du permis de construire, clôture en maille d'acier plastifié, hauteur 1m50, ou mur maçonné plein, ou muret maçonné et grille en serrurerie, ou mur existant conservé en l'état, ou clôture existante conservée en l'état.

## **6.12 RESEAUX DIVERS**

### **6.12.1 EAU**

Raccordement de la résidence au réseau public urbain.

### **6.12.2 GAZ**

Raccordement de la résidence au réseau public urbain sauf si système de production de chauffage et d'eau chaude en tout électrique.

### **6.12.3 ELECTRICITE**

Raccordement de la résidence au réseau public urbain.

### **6.12.4 POSTES D'INCENDIE, EXTINCTEURS**

Extincteurs en parking sous-sol et chaufferie, nombre et type suivant réglementation en vigueur (entretien à la charge de la copropriété).

Suivant nécessité réglementaire, borne ou bouche incendie dans la copropriété.

### **6.12.5 EGOUT**

Raccordement de la résidence au réseau public urbain, eaux usées, eaux vannes et eaux pluviales.

### **6.12.6 EPURATION DES EAUX**

Sans objet.

### **6.12.7 TELECOMMUNICATIONS**

Raccordement de la résidence au réseau public urbain.

### **6.12.8 DRAINAGES DU TERRAIN**

Sans objet.

### **6.12.9 EVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET DE RUISSELLEMENT SUR LE TERRAIN, ESPACES VERTS, CHEMINS, AIRES, COURS ET JEUX**

Evacuation naturelle des espaces verts par filtration.

E.P. des terrasses, balcons et loggias, voiries, cheminement piéton évacuées vers le réseau public d'assainissement (ponctuellement infiltrées), suivant prescriptions du concessionnaire.